



JLS/CEP

Fusion LEVAL et INTER-ROUTAGE

Les salariés ne veulent pas payer les frais de la restructuration !

M. Pouzoulet a décidé de faire prendre un tournant important à nos entreprises : regroupement sur Aubervilliers, investissement majeur dans l'impression numérique, achat de deux nouvelles Sitma pour la mise sous film. Notre travail produit donc suffisamment de richesses pour permettre de tels achats !

Pour les élus CGT, il reste cependant de nombreux problèmes à résoudre, tels que l'harmonisation des accords sociaux qui s'appliquent sur les deux sites. Nous demanderons évidemment l'application des clauses les plus favorables de chaque site à l'ensemble du personnel. Quelques questions parmi les plus importantes :

Temps de travail

La direction veut faire passer tous les salariés de LEVAL en équipe. Elle veut un nouvel accord 35 heures. Si l'accord LEVAL était convenable, l'accord existant à INTER-ROUTAGE avait été signé à l'époque par un délégué CFDT. Cet accord étant mauvais, le délégué CGT avait refusé de le signer. Nous sommes donc favorables à renégocier un meilleur accord. À ce jour, M. Pouzoulet a évoqué un accord incluant plus de modulations avec l'objectif de banaliser le travail du samedi qui ne serait plus payé en heures supplémentaires.

Primes de production et de présence

Sur le fond, nous sommes pour une intégration de ces primes dans le salaire. Au minimum, nous voulons une harmonisation, une transparence et un partage équitable de ces primes.

Refus de suivre à Aubervilliers

Le comité d'entreprise de LEVAL a refusé de se prononcer sur le déménagement tant que les conditions sociales à l'arrivée ne seront pas négociées. Le temps de travail sera de toute évidence différent. Cette modification est à elle seule une cause de rupture du contrat de travail du fait de l'employeur. C'est pourquoi, nous demandons que les salariés qui ne veulent pas suivre sur Aubervilliers ou La Courneuve (changement d'horaires, de conditions de travail, de lieu de travail, distance du trajet...) bénéficient d'un licenciement économique.

.../...

Travail en sous-sol

Nous répétons notre refus de voir l'atelier brochage descendre en sous-sol. Le travail sans lumière naturelle est une pénibilité supplémentaire. D'une manière générale, nous demandons à la direction de réfléchir à une solution permettant de remettre tous les salariés du sous-sol à un niveau avec fenêtres.

Parking, tickets restaurants, mutuelle...

Autant de « petites » choses qui doivent faire l'objet d'un listage très précis afin que personne ne perde d'acquis.

Nous vous informerons et vous consulterons.

Les élus CGT s'engagent à vous informer et ils ne signeront rien sans avoir recueilli votre accord. Nous demanderons, vu l'importance de ces négociations, de pouvoir vous réunir dans l'entreprise pour faire le point. De toute évidence, pour mener à bien cette négociation, nous aurons besoin de votre appui. C'est pourquoi, nous vous proposons de renforcer la CGT en adhérant nombreux au syndicat.

Paris, le 25 novembre 2011

✂

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

NOM : Prénom :

Je souhaite : Adresse :

prendre contact

me syndiquer

Code postal : Ville :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



*Bulletin à renvoyer au SGLCE
94 boulevard Auguste Blanqui - 75013 PARIS
Tél. : 01 43 31 53 51 - Fax : 01 43 31 79 70*